|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale****CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL****Dix-neuvième session**22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 4.2(3)** |
| Présenté par:Président de la plénière 24.IV.2023**VERSION APPROUVÉE** |

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR:** **STRATÉGIES TECHNIQUES À L’APPUI DES BUTS À LONG TERME**

**POINT 4.2 DE L’ORDRE DU JOUR:** **Observations et prévisions relatives au système Terre**

*[Le président de l’INFCOM est l’auteur de tous les changements apportés au présent document]*

# VOCABULAIRE NORMALISÉ DE L’OMM

|  |
| --- |
|  |
|  |

# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. L’emploi d’une terminologie normalisée est essentiel pour une coopération internationale effective et performante, ainsi que pour l’échange et la normalisation des informations techniques utilisées par l’OMM.

2. L’OMM a pris la mesure de cette nécessité depuis longtemps, en concevant et en publiant des documents tels que le *[Vocabulaire météorologique international](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=220)* (OMM-N° 182), le *[Glossaire international d’hydrologie](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=7394" \l ".ZCuPivZBw2x)* (OMM-N° 385) et la *[Norme relative aux métadonnées du WIGOS](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=19925" \l ".ZCvKU3ZBwuU)* (OMM-N° 1192).

3. Les définitions des termes sont actuellement disséminées dans différents types de publications de l’OMM. Il s’avère donc difficile pour les spécialistes, au sein de l’Organisation comme à l’extérieur, de savoir quelle publication il leur faut consulter pour trouver une «définition faisant autorité».

4. Bien que la plupart des termes aient été intégrés dans la base de données terminologiques des Nations Unies (UNTERM), ce système ne permet pas de déterminer les «sources faisant autorité» et ne désigne pas l’organisme chargé des mises à jour.

5. Il est proposé de mettre au point un outil en ligne donnant accès à une définition claire, qui fasse autorité, des termes employés dans toutes les publications de l’OMM. Il conviendra ce faisant de se conformer et de faire référence aux vocabulaires internationalement reconnus comportant des définitions généralement acceptées et autorisées.

6. L’OMM et l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) ont décidé de constituer un groupe d’experts commun chargé de passer en revue et de mettre à jour, si nécessaire, les définitions figurant dans le *Glossaire international d’hydrologie* (OMM-N° 385), publication conjointe de l’OMM et de l’UNESCO.

7. Un nouveau paragraphe commençant par les mots «**Ayant en outre été informé…**» a été inséré dans le projet de résolution 4.2(3)/1 (Cg-19), afin de tenir compte de la recommandation formulée par le Groupe de coordination hydrologique lors de sa cinquième session. Ledit paragraphe ne figurait pas dans la recommandation initialement proposée par l’INFCOM lors de sa deuxième session. Un nouveau paragraphe commençant par les mots «**Prie en outre** l’INFCOM...» a également été ajouté au texte dans le but de confier à l’INFCOM la responsabilité de coordonner cette activité.

# PROJET DE RÉSOLUTION

## Projet de résolution 4.2(3)/1 (Cg-19)

## Vocabulaire normalisé de l’OMM

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Rappelant:**

1) L’[article 2, alinéas a), c), e) et f)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=14), et l’[article 8, alinéa d)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=18), de la Convention de l’Organisation météorologique mondiale (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)),

2) La [résolution 19 (EC-69)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=3779/" \l "page=176) – Politique qualité de l’OMM,

3) La [résolution 9 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193/" \l "page=36) – Plan relatif au début de la phase opérationnelle du Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM (WIGOS) (2020-2023),

4) La [résolution 1 (Cg-Ext(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112/" \l "page=10) – Politique unifiée de l’Organisation météorologique mondiale pour l’échange international de données sur le système Terre,

5) La [résolution 4 (Cg-Ext(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112/" \l "page=40) – Perspectives et stratégie de l’Organisation météorologique mondiale en matière d’hydrologie et plan d’action associé,

**Notant:**

1) L’importance d’une terminologie normalisée pour faire participer les Membres et les partenaires de l’OMM aux activités de l’Organisation,

2) L’importance d’une terminologie normalisée pour la mise en œuvre de la [résolution 1 (Cg-Ext(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112/" \l "page=10) – Politique unifiée de l’Organisation météorologique mondiale pour l’échange international de données sur le système Terre,

3) La nécessité de disposer d’un outil donnant accès à une définition claire, qui fasse autorité, des termes employés dans toutes les publications de l’OMM, en particulier le *[Règlement technique, Volume I: Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=14073" \l ".ZCvLeXZBwuU)* (OMM-N° 49) et ses annexes,

**Ayant examiné** la note de synthèse [[INFCOM-2/INF. 6.2(1)](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/INFCOM-2/InformationDocuments/INFCOM-2-INF06-2(1)-WMO-STANDARD-VOCABULARY_fr-MT.docx&action=default)],

**Ayant étudié** la [recommandation 11 (INFCOM-2)](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/INFCOM-2/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/INFCOM-2-d06-2(1)-WMO-STANDARD-VOCABULARY-approved_fr.docx&action=default),

**Ayant été informé** du soutien exprimé par le président de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM) en faveur de la mise au point du vocabulaire normalisé de l’OMM,

**Ayant en outre été informé**, par le Groupe de coordination hydrologique, de l’approbation conjointe par l’OMM et le Programme hydrologique intergouvernemental de l’UNESCO des définitions figurant dans le Glossaire international d’hydrologie (inclus par le Secrétariat conformément à la recommandation de la cinquième session du Groupe de coordination hydrologique),

**Décide** que le vocabulaire normalisé de l’OMM sera mis au point conjointement par les deux commissions techniques, le Conseil de la recherche et le Secrétariat de l’OMM;

**Prie** le Secrétaire général:

1) D’apporter l’assistance technique et l’appui du Secrétariat nécessaires à la mise au point du vocabulaire normalisé de l’OMM;

2) D’envisager d’affecter des ressources issues du budget ordinaire à la mise au point et à la tenue à jour du vocabulaire normalisé de l’OMM, ceci recouvrant également les outils techniques;

3) D’engager une planification à long terme, recouvrant notamment l’affectation des ressources nécessaires, pour mettre au point et tenir à jour les outils associés au vocabulaire normalisé de l’OMM dans toutes les langues officielles de l’Organisation, assurer la viabilité opérationnelle de ces outils, et procéder régulièrement à l’examen et à la mise à jour du vocabulaire normalisé de l’OMM;

**Prie** la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM), la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM) et le Conseil de la recherche de fournir les ressources suffisantes et les compétences appropriées, et d’intégrer la mise au point du vocabulaire normalisé de l’OMM dans leurs plans de travail pour la prochaine période financière;

**Prie en outre** l’INFCOM de piloter et de coordonner la mise au point du vocabulaire normalisé de l’OMM, en coopération avec la SERCOM, le Conseil de la recherche et le Groupe de coordination hydrologique;

**Invite** les organisations internationales partenaires de l’OMM à contribuer à cette activité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_